

MARCILLY

Informations

JANVIER 2024

N°209



**Dominique DUCHESNE et les membres du Conseil Municipal
souhaitent à chacune et chacun d'entre vous une très belle année 2024.
Qu'elle vous assure santé, joie et paix ainsi qu'à vos familles et vos proches.**

En ce qui concerne Marcilly, la période des vœux est un temps de bilan de l'année 2023 avant la présentation de 2024.

2023 a été une année centrée sur la sollicitation de subventions pour tous les projets d'investissements.

Le contrat rural, pour lequel nous avons 70 % de subventions notifiées en 2021 par le Département et la Région, a démarré avec l'implantation d'un espace multisports en lieu et place du terrain de sport du centre du village complété par l'installation de mobiliers : 2 poubelles, 3 supports vélo et un banc.

Grâce à votre mobilisation, des subventions ont été obtenues dans le cadre du Budget Participatif de la Région Ile de France concernant des projets à caractère environnemental. Il a ainsi été obtenu des subventions voir des compléments de subventions :

- Le remplacement des ampoules des lampadaires de l'éclairage public par des LED,
- Le remplacement de deux bornes à incendie rue du Moulin et rue des Marguillers,
- L'aménagement paysager du terrain multisport qui reste à réaliser,
- Un désherbeur à vapeur,

Des subventions ont par ailleurs été obtenues dans le cadre du Fond Propreté de la Région Ile de France dans le but de lutter contre les dépôts sauvages.

En ce qui concerne la réfection de la toiture du chœur de l'église et d'une travée du bas-côté sud ainsi que de la restauration de la sacristie, le Département a accordé 41.85 % de subvention. Nous sollicitons une subvention de l'Etat de 38.15 % en vue d'atteindre 80 % du montant des travaux. Afin de financer les 20 % restant, l'Association Culture et Patrimoine a été créée en vue de solliciter le soutien de la Fondation du Patrimoine.

Enfin, pour faire la transition avec 2024, nous avons obtenu des subventions du Département au travers des Amendes de Police, afin de réaménager le carrefour de la rue des Epinettes et de la Borne Blanche ainsi que l'élargissement du trottoir de la rue de la borne Blanche au niveau du mur frappé d'alignement.

Nous poursuivrons en 2024 le contrat rural et vous solliciterons très bientôt pour une participation au prochain Budget Participatif de la Région Ile de France en donnant votre avis sur des projets qui seront présentés par l'Association Fêtes et Loisirs de Marcilly, l'association Club de l'Amitié ainsi que par la commune concernant toujours des investissements destinés à faire des économies d'énergie.

En 2024, des travaux importants du domaine de l'assainissement vont être entrepris par la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq : construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation d'une partie du réseau rue des Epinettes, rue du Pont et rue du Moulin.

Belle année 2024 !

INFORMATIONS COVALTRI77

- Les calendriers 2024 COVALTRI77 de collecte ont été distribués dans les boîtes aux lettres -> les jours de collecte 2024 sont inchangés par rapport à ceux de 2023.
 - Ordures ménagères : chaque mercredi matin
 - Emballages : lundi matin en semaine impaire
 - Végétaux : chaque vendredi après-midi à partir du 5 avril 2024
- **Point sur les déchets alimentaires** : obligation de trier les déchets alimentaires depuis janvier 2024. La loi impose aux collectivités de mettre en place une solution pour les administrés afin qu'ils puissent effectuer le tri à la source des biodéchets. Pour notre territoire, la collectivité est COVALTRI77.
Aucune amende, ni sanction ne pourra être appliquée aux administrés qui n'effectuent pas de tri. Une des solutions proposées par COVALTRI est la vente de composteur individuel pour les habitations avec terrain ou de mise en place de composteurs partagés pour l'habitat collectif. D'autres solutions sont pour l'instant à l'étude et en test sur notre territoire afin de les proposer dans des conditions optimales.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les sapins de Noël sont ramassés par les services de la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq, les 3 premières semaines du mois de janvier 2024. Merci de déposer vos sapins (sans décoration) auprès des containers à verre et textile à l'endroit matérialisé par des barrières. Ces sapins sont destinés au broyage.
- **⚠** Pour rappel, tous les enfants scolarisés en maternelle sur Varreddes doivent pour des raisons de sécurité **porter leur « gilet jaune »** dès la montée du car à Marcilly. Merci pour votre vigilance.
- Création de l'Association Culture et Patrimoine de Marcilly (ACPM) : cette association a pour objet de promouvoir l'environnement, la culture et le patrimoine de Marcilly par l'organisation de concerts, spectacles, manifestations culturelles, activités autour d'un patrimoine immobilier, culturel et environnemental ainsi que toutes activités sportives en vue de récolter des fonds.
Une réunion de présentation et d'information de cette association aura lieu le lundi 5 Février 2024 à 20h à la mairie.
- **⚠** Pour la sécurité de tous, merci de positionner les bacs de tri à l'endroit prévu sur la voie publique et de les rentrer le plus tôt possible après le passage des éboueurs. Pour rappel, le propriétaire du bac est responsable si un accident est créé à cause de son bac.
- **⚠** Des déjections de chiens sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Merci aux propriétaires de ces chiens de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.
- Retrouvez sur l'application **PANNEAU POCKET** les actualités culturelles, sportives ...de votre commune et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq : CC du Pays de l'Ourcq 77440.

ASSOCIATION DES FÊTES ET LOISIRS DE MARCILLY (AFLM)

Suite à l'Assemblée générale qui a eu lieu le 11 janvier 2024, ont été réélus :

Président : COLSON Patrice

Vice-président : DUJARDIN Régis

Trésorière : BLANPAIN Marie-Christine

Secrétaire : SEBILLE KALA Céline

Calendrier des manifestations à venir :

- Loto : samedi 2 mars
- Pâques : samedi 30 mars (salle du conseil)
- Brocante : dimanche 28 avril
- Fête du village : du samedi 18 mai au lundi 20 mai
- Concours de pétanque : dimanche 30 juin
- Barbecue : dimanche 15 septembre
- Halloween : jeudi 31 octobre
- Karaoké : samedi 16 novembre

Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/people/Aflm-Marcilly/100019145050000>

RAPPEL PROTOCOLE TRANSPORTS SCOLAIRES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE VARREDES ET MARCILLY

Protocole de gestion de situations exceptionnelles Transport R.P.I. Varredes – Marcilly A partir de septembre 2023

EN CAS DE RETARD DU BUS LE SOIR

Appel à Varredes afin que les élèves qui se rendent au centre de loisirs puissent être accompagnés, ainsi que ceux qui doivent traverser le C.D.405

EN CAS DE GREVE

Service Minimum d'Accueil, si au moins 25 % du personnel enseignant du Regroupement Pédagogique Intercommunal est en grève

- Mis en place par la commune de Marcilly, pour les élèves inscrits dans la classe de Marcilly uniquement
- Mis en place par la commune de Varredes pour les élèves inscrits dans les classes maternelles et élémentaires de Varredes

EN CAS D'INTEMPERIE OU D'ANNULATION DES TRANSPORTS ILE DE FRANCE MOBILITES MATIN ET SOIR

« En cas d'annulation des transports par décision préfectorale au cours de la journée, **les élèves sont gardés dans leur école d'accueil (école où les enfants sont inscrits) et récupérés par leurs parents ou par une personne nommément désignée par eux.** »

Dans toutes les situations, les familles peuvent assurer elles-mêmes le transport de leur enfant jusqu'à son école d'accueil.

En ce qui concerne les élèves scolarisés à Marcilly et qui auraient été déposés à l'accueil de Varredes le matin avant l'information de l'annulation, ils seront accueillis à l'école de Varredes exceptionnellement.

EN CAS D'ANNULATION DES TRANSPORTS VIABUS POUR LA PAUSE MERIDIENNE CONNUE LA VEILLE

Les élèves scolarisés à Marcilly seront accueillis dans la commune de leur école d'accueil avec un pique-nique fourni par la famille, sinon les parents devront les récupérer avant la pause méridienne et les ramener dans leur école d'accueil après cette pause

GRIPPE AVIAIRE – RISQUE NIVEAU ÉLEVÉ

Fiche à destination des détenteurs de basses-cours, au verso ->

DÉCÈS

Nous sommes très attristés du décès de la petite Alix PONCET survenu le 19 décembre 2023.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à ses parents et famille et leur assurons toute notre sympathie.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Marion MOUCHEL née le 08 décembre et Savanah ALGRET née le 24 décembre 2023.

Mme le Maire et le Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly

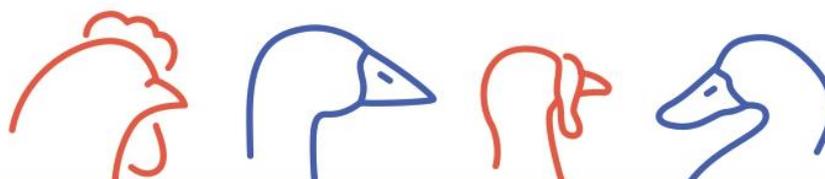
Bonne Année et Bonne Santé
Prenez soin de vous et des vôtres

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@outlook.com
Site Web : marcilly77.fr
Horaires Mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h
Et sur rendez-vous.



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- 1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;**
- 2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;**
- 3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;**
- 4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);**
- 5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...);**
- 6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire